

« Flash d'Information n° 19 »

N/Réf. : IM/GR

TOURS, le 8 décembre 2015

Gestion des dossiers de validation de services

Les collectivités d'Indre et Loire ont été destinataires d'un « flash info spécial » envoyé par la CNRACL (et reproduit ci-dessous) concernant la gestion de leur stock de validation de services. Dans le cadre de la convention de partenariat qui unit le CDG à la CNRACL, nous nous permettons d'insister sur l'importance de ce message.

Nous attirons votre attention sur le **respect des délais de transmission des dossiers** auprès du service CNRACL du Centre de Gestion, qui se chargera ensuite de transmettre à la CNRACL.

En effet nous vous rappelons que l'arrêté du 21 août 2015 paru au journal officiel du 2 septembre 2015 et relatif à la procédure de validation de services de non-titulaire, fixe désormais des dates impératives de transmission par l'employeur des dossiers de validation de services et des pièces ou éléments nécessaires à leur traitement par la CNRACL.

Afin de gérer au mieux votre stock de dossiers, vous pouvez accéder à votre portefeuille de validation en cours en vous connectant à la plateforme e-services, rubrique « suivi des demandes de validations ». Ce service vous permet entre autres de retrouver facilement les dossiers ou éléments à envoyer en priorité.

D'autre part, afin de vous aider dans vos démarches de collecte d'information auprès des employeurs précédents des agents concernés, vous trouverez ci-après un **modèle de lettre de relance** proposée par la CNRACL. Cette dernière vous permettra de leur rappeler que vous restez dans l'attente d'éléments en leur possession et qu'ils sont tenus aux mêmes obligations réglementaires que vous.

Nous vous joignons également un **modèle de courrier de renoncation**, dans le cas où votre agent ne souhaite plus faire valider ses services de non titulaire et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.



Service Retraites CNRACL du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire :

Gaëlle REDOLFI (tél. : 02 47 60 85 17) se tient à votre disposition afin de vous assister dans la saisie de vos données sur la plateforme et vous invite à lui transmettre vos dossiers pour vérification avant envoi définitif à la C.N.R.A.C.L.



Le 27 novembre 2015

Gestion des dossiers de validation de services


Nous vous rappelons que [l'arrêté du 21 août 2015](#) paru au journal officiel du 2 septembre 2015 et relatif à la procédure de validation de services de non-titulaire **fixe** désormais des **dates de transmission** par l'employeur des dossiers de validation de services et des pièces ou éléments nécessaires à leur traitement par la CNRACL.

Nous attirons votre attention sur le fait que ces dates s'appliquent à la transmission de dossiers complets et de pièces conformes aux demandes formulées par la CNRACL. En conséquence, les dossiers transmis incomplets vous seront retournés, tout envoi non conforme n'étant pas réputé répondre aux exigences du décret 2015-788.

Par ailleurs, afin de vous aider dans vos démarches de collecte d'informations auprès des employeurs antérieurs, nous avons mis à votre disposition sur le site [CNRACL.fr/validations de services/ imprimés à télécharger](http://CNRACL.fr/validations_de_services/) et dans l'aide en ligne, **une lettre de relance** que vous pourrez leur adresser. Ce courrier vous permettra de leur rappeler que vous restez dans l'attente d'éléments en leur possession et qu'ils sont tenus aux mêmes obligations réglementaires que vous.

Important - Fonctionnalités de votre [espace personnalisé](#) :


- La liste de vos dossiers de validation de services à traiter se trouve dans la **rubrique « suivi des demandes de validation de services »**. Ce service vous permet entre autres de retrouver facilement les dossiers ou éléments à nous envoyer en priorité.

- En effet, depuis le 5 octobre, un pictogramme  dans la colonne « nombre de relances » vous signale en particulier les dossiers à nous retourner avant la prochaine date fixée par l'arrêté du 21 août.

- L'aide en ligne associée à la rubrique vous donne un certain nombre de marches à suivre relatives à vos dossiers (dossiers absents de votre liste ou dossiers présents mais non identifiés par vous par exemple).

- Cette même **aide en ligne** propose désormais de procéder à **l'édition d'un dossier vierge de validation**. Cette nouvelle fonctionnalité vous permettra, le cas échéant, de reconstituer un dossier égaré. Il est toutefois nécessaire d'y reporter l'ensemble des données d'identification (N° de VA, état civil, date de la demande...).

Elle met également à **vos dispositions un modèle de lettre de relance à destination des collectivités antérieures** ainsi qu'un bordereau d'accompagnement des pièces complémentaires.

- Désormais les demandes de pièces complémentaires sont uniquement consultables sur l'outil de suivi des demandes de validation de service en cliquant sur l'icône .

En début de chaque mois, un courriel récapitulatif liste les dossiers pour lesquels la CNRACL a émis une demande d'action de votre part au cours du mois écoulé (dossier initial nouveau devant nous être renvoyé ou dossier ayant fait l'objet d'une demande de pièces complémentaires).

Pour nous contacter :

- par téléphone : 05 57 57 91 91 – du lundi au vendredi de 9 h à 16 h
- par courriel via le [formulaire de contact](#)
- par courrier : CNRACL – rue du Vergne – 33059 Bordeaux Cedex

Si vous êtes une collectivité territoriale volontairement ou obligatoirement affiliée à un centre de gestion, vous pouvez vous rapprocher de ses services, pour obtenir appui et assistance, sous réserve de son accord.

Merci de votre collaboration.

Cachet ou coordonnées de la collectivité demandeuse

.....
.....
.....
.....
.....

Objet : Lettre de relance validation de services

Dossier de Mr/Mme
Numéro de validation : VA.....

Madame, Monsieur,

Par courrier du..... nous vous demandons de nous communiquer les éléments relatifs aux périodes de services de non-titulaire accomplis par Mme/Mr..... antérieurement à son affiliation à la CNRACL.

A ce jour nous n'avons pas reçu de réponse de votre part et ne sommes donc pas en mesure de compléter le dossier de cet agent afin de le transmettre aux services de la CNRACL.

En effet l'article 50- III (du décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié) relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL précise **qu'une demande de validation doit porter sur la totalité des services de non-titulaire** accomplis par l'intéressé.

Nous vous rappelons que l'arrêté du 21 août 2015 (pris en application du décret n°2015-788 du 29 juin 2015) fixe désormais des **dates limites de transmission des dossiers qui vous sont également applicables**. Vous êtes donc dans **l'obligation réglementaire de nous renseigner** sur ces services avant le
Nous vous prions de croire à l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à : Le :

Signature :



CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

CNRACL
Rue du Vergne

33059 BORDEAUX

Objet : demande d'abandon de validation de services

| |
|--|
| <p><u>Zone à compléter par la collectivité :</u></p> <p>N° d'affiliation de l'agent à la CNRACL :</p> <p>Tél :</p> <p>Affaire suivie par :</p> |
|--|

Je soussigné(e)

Numéro de sécurité sociale :

ne souhaite pas donner suite à la demande de validation enregistrée sous
le n° VA

J'autorise, en conséquence, la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales
(CNRACL) à abandonner cette demande.

Fait àle.....

Signature

